



“Push for Progress by Phnom Penh”

Agissons pour des Avancées sur le Traité d'interdiction des mines ***Note d'information pour les Etats en vue de la 11ème Réunion des Etats Partis au Traité d'interdiction des mines.***

Phnom Penh, Cambodge, 28 Novembre – 2 Décembre 2011

Contexte

La onzième Réunion des Etats Partis (11REP) au Traité d'interdiction des mines aura lieu à Phnom Penh, Cambodge, du 28 Novembre au 2 Décembre 2011¹. Cet événement se tiendra ainsi deux ans après la deuxième Conférence de Révision du Traité d'interdiction des mines et l'adoption du « *Plan d'Action de Carthagène 2010-2014 : Faire que cessent les souffrances causées par les mines antipersonnel* » (PAC).

En adoptant le PAC, les Etats se sont engagés à prendre 67 actions concrètes concernant entre autres: l'universalisation du Traité, la destruction des stocks de mines, le déminage des zones polluées, l'assistance aux victimes, la coopération et l'assistance, au cours de la période 2010-2014 afin d'améliorer la mise en œuvre et de favoriser l'universalisation du Traité d'interdiction des mines.

Dernièrement, le Traité a rencontré des défis importants en matière de destruction des stocks, de déminage, d'assistance aux victimes, et une certaine stagnation de l'état de fait en ce qui concerne l'universalisation. Le PAC a donc été créé pour guider les efforts des Etats pour relever ces défis le plus rapidement et efficacement possible.

La 11REP sera une bonne opportunité pour analyser les progrès effectués jusqu'à présent en matière de mise en œuvre du PAC et du Traité. A Phnom Penh, les Etats devront présenter ce qu'ils ont fait jusqu'alors pour assurer « *la mise en œuvre concrète du présent plan d'action* »² et de qu'ils comptent faire pour appliquer l'intégralité du PAC avant la fin 2014, lorsque la Troisième Conférence de Révision du Traité d'interdiction des mines aura lieu.

L'appel d'ICBL aux Etats: Agissez pour des avancées sur le Traité d'interdiction des Mines d'ici à Phnom Penh

L'ICBL en appelle à tous les gouvernements pour qu'ils transforment le Plan d'Action de Carthagène en progrès concrets avant la 11REP, en particulier dans quatre domaines clé :

- le déminage;
- l'assistance aux victimes;
- ressources, coopération et assistance; et,
- interdiction et désarmement (inclue: destruction des stocks; mines retenue pour formation; rapports de transparence; conformité; législation nationale; universalisation).

Afin de réaliser des progrès dans ces domaines, l'ICBL demande aux gouvernements de remplir les étapes suivantes:

¹ Le Traité d'interdiction des mines a été signé en 1997 et est entré en vigueur en 1999. A jour d'aujourd'hui, 156 Etats sont partis au Traité. Le Cambodge a été lourdement affecté par les mines antipersonnel et a été à l'origine du mouvement pour l'interdiction des mines au milieu des années 90 en organisant une conférence cruciale sur les mines antipersonnel en 1995.

² Introduction, Plan d'Action de Carthagène 2010-2014 : Faire que cessent les souffrances causées par les mines antipersonnel, page 1.

ETAPE 1 [avant la mi-mai]

Examiner les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre du PAC.

Les Etats devraient examiner les engagements qu'ils ont pris selon le PAC et analyser les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du PAC: qu'es ce qui a été accompli et quels sont les besoins, les défis et les écarts restant à combler.

ETAPE 2 [avant le 20 Juin 2011, Réunions intersessionnelles des Comités Permanents]

Identifier un nombre d'actions du PAC qui soient à la fois pertinentes et réalistes pour leur pays et qu'ils peuvent mettre en œuvre ou vers lesquelles ils peuvent effectuer des progrès significatifs avant la 11REP à Phnom Penh.

Les Etats devraient choisir les actions du PAC les plus pertinentes et urgentes pour leur pays, mais aussi qui puissent être effectivement réalisables avant la 11REP. Les Etats devraient identifier ces actions, ainsi que les progrès spécifiques qu'ils veulent réaliser le plus tôt possible et au plus tard le 20 Juin (début des Réunions Intersessionnelles des Comités Permanents du Traité d'interdiction des mines), date à laquelle ces plans devront être partagés publiquement.

Par exemple:

a) un pays affecté dont le niveau de contamination est encore inconnu devrait identifier et étudier toutes les parties de son territoire qui sont suspectés d'être contaminées le plus tôt possible. Ces informations devraient alors être incorporées dans son plan d'action national (action n.14 du PAC);

b) un pays qui n'a pas détruit son stock de mines dans le délai qui lui était impartit devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour détruire ces stocks le plus rapidement possible (action n.7 du PAC); ou

c) un pays qui a encore des obligations concernant l'assistance aux victimes, le déminage ou la destruction des stocks de mines selon le Traité devrait mettre en place ou mettre à jour des plans nationaux, recenser les ressources nationales disponibles et présenter clairement ses besoins en termes de coopération internationale et d'assistance (action n.34 du PAC).

ETAPE 3 [au cour de l'année, jusqu'à la 11REP, le 28 Novembre 2011]

Travailler avec diligence tout au cour de l'année pour mettre en application ou effectuer des progrès significatifs concernant des actions spécifiques du PAC avant la 11REP.

Les Etats devraient accorder la priorité à l'application d'actions spécifiques du PAC à travers une planification assidue, un travail constant et l'allocation des ressources nécessaires pour réaliser leurs objectifs avant la 11REP. Les Etats devraient travailler étroitement avec la société civile, y compris les survivants de mines, et d'autres parties prenantes afin de s'assurer que leurs efforts sont transparents et en harmonie avec les activités de tous ces acteurs.

ETAPE 4 [11REP, 28 Novembre – 2 Décembre 2011]

Effectuer un compte rendu complet des réalisations et des projets futurs pour mettre en application le PAC lors de la 11REP à Phnom Penh.

Les Etats devraient arriver à Phnom Penh avec des informations claires et détaillées concernant leurs réalisations récentes dans la mise en œuvre des actions du PAC et leurs projets futurs pour réaliser les autres actions du PAC avant la Troisième Conférence de Révision du Traité en 2014.

Pour plus d'informations:

- *Plan d'Action de Carthagène 2010-2014 : Faire que cessent les souffrances causées par les mines antipersonnel:* disponible en Ang, Fr, Esp, Ar, Rus, and Chinois à: <http://www.cartagenasummit.org/>
- Site internet de l'Unité d'appui à l'application du Traité d'interdiction des mines (ISU): <http://www.apminebanconvention.org>
- Site internet de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines (ICBL): <http://www.icbl.org>
- Les critiques d'ICBL concernant les requêtes des Etats pour une prorogation de leurs délais de déminage sont disponible à: <http://www.icbl.org/index.php/icbl/Work/MBT/Mine-Clearance/Extension-Requests>
- Les rapports de l'Observatoire des mines antipersonnel pour tous les Etats et diverses fiches de renseignements sont disponibles à: <http://www.the-monitor.org/>